

Comité Directeur de la LEGE

Procès-verbal de la réunion du 04/03/2021

Modalités : visioconférence
Date : jeudi 4 mars 2021 à 18h30

Liste des participant(e)s :

Régis NOIZET - Président de la LEGE	présent
Dr. Simone ACKERMANN-HUBLAU	
Delphine BERGMANN	présente
Aurore JACQUESSON	présente
Julie GRIGGIO	
Claude ADRIAN	présent en fin de réunion
Rachid HEDDACHE	présent
Thierry HUSSER	présent
Stéphane JOUNIAUX	présent
Bernard LECLERC	présent
Jean-Pierre LIST	présent
Julien MAHIEUX	présent
Laurent MORVRANGE	absent excusé
Etienne ROBERT-DEHAULT	présent
Daniel ROOS	présent
Christophe TEJEDO-CRUZ	présent

1) Liste des suppléants invités (en dernière minute)

Pierre LEVEBVRE
Christian SIMON
Delphine DAVIDOU, Laure POUILLON, Jordan AKERMANN

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la réunion du 3/12/2020
- 2) Qualification pour le Championnat de France des Jeunes
- 3) Coordonnateur ZID
- 4) Organisations de tournois en ligne sous l'égide de la LEGE
- 5) Questions d'actualité



Ligue des Échecs du Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Association loi de 1901 (RNA W543009501) - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion : 9 Lotissement La Charme – 08310 La Neuville en Tourne à Fuy
www.echecs-grand-est.fr ligueechecsgrandest@gmail.com



Régis NOIZET remercie les participants pour leur présence. L'horaire a été retardé d'une demi-heure pour permettre à un plus grand nombre de participants d'être présents dès le début de la réunion. Jean-Pierre LIST s'excuse auprès des suppléants qu'il avait oubliés d'inviter à la réunion et cela n'a finalement été fait qu'à la toute dernière minute.

Régis NOIZET informe le Comité Directeur de la décision prise par Claude ADRIAN de renoncer à ses fonctions de Vice-président de la LEGE et de Directeur Régional des Jeunes. Claude ADRIAN a indiqué dans son message qu'il prenait cette décision à la fois pour des raisons professionnelles et des raisons personnelles. Il restera cependant membre du Comité Directeur de la LEGE. Le Président de la LEGE indique qu'il regrette sincèrement cette décision mais qu'il la respecte et en prend acte.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2020

C'est un point qui a été oublié à l'ordre du jour car cette réunion a été faite dans l'urgence pour prendre en compte les décisions de la FFE de faire de la saison 2020/2021 une année blanche. Aucune remarque n'a cependant été reçue à ce jour concernant ce compte-rendu. La prochaine réunion du Comité Directeur aura donc à valider deux PV de réunion.

2) Qualification pour le championnat de France des Jeunes – Agen 18 au 25 juillet 2021

Le Bureau de la FFE a demandé aux Ligues d'organiser la qualification des joueurs pour le Championnat de France des Jeunes selon les modalités qu'elles auront elles-mêmes définies.

La FFE considère que le Championnat de France aura bien lieu en juillet prochain à Agen. Cette affirmation est mise en doute par plusieurs participants mais il est convenu qu'il faudra néanmoins tout faire pour être en situation de faire participer les jeunes de la LEGE dans les meilleures conditions possibles, si l'évènement a effectivement lieu.

Concernant le niveau auquel cette sélection doit avoir lieu, Régis NOIZET précise que la FFE, qui souhaitait jusque-là pour que cette sélection se fasse au niveau Ligue, demande que pour cette année elle se fasse au niveau des ZID.

Tous les participants ont été d'accord pour dire que si « par bonheur » il est possible de faire les sélections par des tournois en présentiel d'ici la fin mai 2021, il faudra privilégier ce mode de qualification.

Si tel n'est pas le cas, Régis présente les différents modes de sélection envisageables, en précisant d'emblais qu'aucun d'entre eux n'est parfait et qu'il faudra donc choisir celui qui présente le moins d'inconvénients.

- a) Reconduire les qualifiés de 2020
- b) Organiser les qualifications par Internet
- c) Sélectionner en fonction des classements ELO actuels
- d) Demander dans chaque ZID qu'un Comité de Sélection désigne les joueurs qualifiés
- e) Faire des tournois de qualification en présentiel

a) Reconduire les qualifiés de 2020

L'idée serait de reconduire la liste des joueurs qualifiés en 2020 et de la faire compléter dans chaque ZID par des joueurs sélectionnés par une Commission ad hoc.

Daniel ROOS se déclare très défavorable à cette option car des enfants ont changé de catégorie d'âge et ils n'ont plus vraiment le niveau requis dans cette nouvelle catégorie. À contrario, des joueurs qui ont fortement progressé au cours de ces derniers mois seraient exclus. Par ailleurs, le nombre de sélectionnés complémentaires sera forcément très réduit puisqu'il sera au plus égal au nombre de jeunes sélectionnés en 2020 qui ne voudront pas aller à Agen en 2021.

Pour Daniel, il faut tout faire pour que les qualifications se fassent en présentiel, en organisant par exemple des tournois par catégorie d'âge dans des lieux différents pour limiter le nombre de participants dans une même salle. Thiery HUSSER se déclare d'accord avec cette approche.

D'autres participants, dont Aurore JAQUESSON, Stéphane JOUNIAUX et Julien MAHIEUX considèrent que la saison 2020/2021 étant une saison blanche, il serait logique de reconduire les jeunes sélectionnés de 2020 car il n'y a pas de raisons de pénaliser ces derniers.

b) Organiser les qualifications par Internet

Régis indique qu'il a évoqué avec le Président de la Ligue Île de France la qualification en ligne qu'elle a organisée pour 2 départements. Les choses ne se sont pas si bien passées que cela car suite à des problèmes techniques qui ont touchés certains joueurs, il a été demandé de rejouer la deuxième ronde. Les parents des enfants qui avaient gagné leur partie lors de la première version et qui l'ont perdue lors de la deuxième ont fermement protesté et crié à l'injustice.

Un consensus s'est rapidement dégagé sur le fait que l'enjeu de la qualification pour le Championnat de France est trop important pour accepter les risques de fraude sur Internet. Régis NOIZET indique que certains clubs font valoir le nombre de jeunes sélectionnés pour le Championnat de France auprès de leurs instances locales. Certains clubs pourraient donc eux-mêmes être tentés de donner « un petit coup de pouce » à leurs joueurs.

Bernard LECLERC considère qu'il ne faut pas non plus exagérer le risque de fraude et que dans les tournois en ligne il n'y a quand même qu'une très faible part de fraudeurs. Pour Rachid HEDDACHE le problème n'est pas tant le problème des fraudeurs par eux-mêmes que la suspicion de fraude qui pourrait naître chez les joueurs à l'encontre de leur adversaire suite à une défaite. Pour Rachid on interdit aux joueurs dans les matchs en présentiel d'avoir un smartphone dans leur poche, alors que le risque de fraude est quand même bien moins important que sur Internet.

Daniel ROOS considère qu'il serait aussi possible de faire jouer les tournois en semi-présentiel en regroupant les joueurs d'un club dans une même salle sous le contrôle d'un arbitre. Pour Régis, la plupart des clubs n'auront pas accès aux locaux équipés pour faire ce

type de tournoi. Pour Christophe TEJEDO-CRUZ le risque technique de coupure momentanée de la liaison télécom serait encore plus important dans ce contexte car il toucherait tout un groupe de joueurs.

c) Sélectionner en fonction des classements ELO

Ces classements ont déjà un an d'âge et ils ne sont donc plus réellement significatifs de la force actuelle des joueurs.

d) Demander à un Comité de Sélection de sélectionner les joueurs dans chaque ZID

Cette solution ne peut s'envisager qu'en complément de la solution de reconduction des joueurs qualifiés en 2020.

e) Faire des tournois de qualification en présentiel

Cette solution a été évoquée en introduction pour dire qu'elle serait idéale si elle peut être réalisée.

En synthèse des débats, le Président Régis NOIZET met au vote la résolution suivante :

- Pour les ZID dans lesquels la sélection des joueurs peut se faire par des tournois en présentiel avant la fin mai 2021 cette solution sera à retenir. Les contraintes sanitaires pouvant le cas échéant être différentes d'un département à l'autre.
- Si la sélection par des tournois en présentiel n'a pas pu être faite pour fin mai, la sélection des qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes d'Agen se fera sur la base des qualifiés de 2020 et une Commission sera chargée dans chaque ZID de qualifier des joueurs complémentaires en fonction des places encore disponibles.

➡ La résolution est adoptée par 10 voix pour et une voix contre
(tous les participants n'étaient pas présents au moment du vote)

Daniel ROOS a voté contre cette résolution pour les raisons évoquées plus haut.

3) Coordonnateur ZID

La question a été soulevée par Jean-Pierre LIST qui dans sa fonction de Secrétaire Général doit veiller au respect des statuts de la LEGE et à la clarification des fonctions des intervenants. Pour Régis NOIZET, cette question ne se posait pas vraiment dans le passé car les Vice-présidents de chaque « région historique » jouaient tout naturellement ce rôle de coordination, même si cela n'était pas spécifié de manière formelle. Il rappelle également qu'un engagement a été pris par le président de la FFE au moment de la mise en place des nouvelles Ligues régionales de maintenir l'organisation de compétitions au niveau des anciennes régions. Par ailleurs, le Président de la Région Grand Est, en réponse à une question d'un joueur d'échecs du Grand Est, a clairement indiqué qu'il souhaitait le maintien de compétitions sportives par région historique. Cette fonction de coordonnateur pour la ZID est donc primordiale. Régis indique qu'il avait souhaité la nomination de Vice-présidents à Strasbourg et Nancy pour représenter la Ligue auprès des instances politiques et sportives. Dans son esprit, les Vice-

Présidents jouaient naturellement le rôle de coordonnateur. C'était d'ailleurs là un point de divergence avec le Secrétaire Général. Des difficultés rencontrées ponctuellement en Lorraine sur cette problématique de coordination conduisent également à clarifier les choses.

Le Président met au vote la résolution suivante : la fonction de coordonnateur sera attribuée dans chaque ZID à un membre du Comité Directeur de la LEGE. Il sera nommé par le Bureau de la LEGE sur proposition des Présidents de CDJE concernés.

➡ La résolution est adoptée par 9 voix pour et 3 abstentions

Ndlr : Il restera à définir de manière plus précise la fonction de Coordonnateur.

4) Organisation de tournois en ligne sous l'égide de la LEGE

Cette question a déjà été partiellement abordée au point 2-b) à l'occasion de la qualification des Jeunes pour le Championnat de France.

Pour Delphine BERGMANN, l'organisation de compétitions officielles en ligne ne pourra s'envisager que lorsque les moyens techniques seront effectivement disponibles pour garantir une absence de possibilité de triche. Pour Jean-Pierre LIST, cette condition certes souhaitable ne pourra pas être remplie avant plusieurs années, la question est donc de savoir si on peut admettre un certain niveau de risque et pour quel type de compétitions.

Daniel ROOS propose que chaque membre du Comité de Pilotage exprime son point de vue sur cette question par courriel avant d'en reparler. Jean-Pierre propose à Daniel de faire en complément ou en lieu et place un sondage sur ces questions.

5) Questions d'actualité

Bernard LECLERC regrette qu'il n'y ait pas une place plus importante laissée aux questions diverses, même s'il ne disconvient pas de débattre prioritairement des points qui sont à l'ordre du jour. Il évoque en particulier la question posée par Marc FOURCART par un courriel de ce jour à 15h30.

Pour Régis NOIZET la réunion du Comité de Pilotage ne doit pas se transformer en « forum ». Les questions abordées doivent avoir donné lieu à un examen préalable pour pouvoir être débattues et votées dans les conditions requises.

Il rappelle qu'à titre personnel, il est pleinement disponible pour répondre aux sollicitations de tous les responsables des échecs de la Ligue et qu'en règle générale il répond très rapidement aux sollicitations. Si une question mérite d'être mise à l'ordre du jour d'un Comité de Pilotage ou même simplement donné lieu à une consultation électronique de ce même comité, elle sera préalablement évoquée par le Bureau.

Les questions d'actualité doivent être évoquées en fin de réunion lorsque les points à l'ordre du jour ont été traités et en fonction du temps disponible. Elles ne doivent pas être des demandes de décision mais des demandes d'information ou au contraire la communication d'informations pertinentes. Concernant le point particulier de la demande de Marc FOURCART, elle a déjà donné lieu à une réponse par courriel de la part de Régis.



Ligue des Échecs du Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Association loi de 1901 (RNA W543009501) - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion : 9 Lotissement La Charme – 08310 La Neuville en Tourne à Fuy
www.echecs-grand-est.fr © ligueechecsgrandest@gmail.com



Sans autres questions et compte tenu de l'heure tardive, le Président clôt la séance à 20h10 et renouvelle ses remerciements aux participants pour leur présence et leur participation active aux débats.

Secrétaire Général de la LEGE

Jean-Pierre LIST

Président de la LEGE

Régis NOIZET